

**INTERVENTION DE
GEORGES JACOBS,
PRÉSIDENT DE L'UNICE**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs Membres de la Convention

Permettez-moi de vous remercier pour la possibilité qui est offerte à l'UNICE, de s'exprimer aujourd'hui.

L'UNICE est le porte-parole des quelques 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises européennes. Elle exerce ce rôle, non seulement vis-à-vis des institutions européennes mais aussi dans le cadre du dialogue social reconnu par le Traité de Maastricht.

C'est en qualité de partenaire social que nous participons, comme observateur, aux travaux de la Convention.

Mon intervention a pour but de vous présenter la façon dont les entreprises européennes conçoivent les contours de l'Europe de demain. :

- A. Quels sont les objectifs et valeurs de l'Union Européenne ?
- B. Quelles priorités pour la Convention ?

A. Objectifs et Valeurs

L'un des objectifs principaux des traités actuels est de promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un haut niveau d'emploi.

Malgré le chemin accompli, il reste encore beaucoup à faire pour rencontrer cet objectif, surtout dans l'Europe élargie de demain.

Seule une Union européenne démocratique, fonctionnelle et dont les décisions sont largement soutenues sera en mesure de restaurer un meilleur climat de confiance, et à terme, de maintenir la paix, la stabilité et la prospérité de notre continent.

L'Europe repose sur des valeurs dans lesquelles les libertés fondamentales jouent un rôle central. La liberté d'entreprendre fait partie de ces libertés fondamentales.

Il faut que l'Europe se donne les moyens de protéger ces valeurs en assurant une plus grande synergie entre ses politiques économiques et sociales.

Deux projets clés sont actuellement au cœur du succès de l'UE :

- son marché intérieur,
- sa monnaie unique.

Ces deux projets ont été les plus puissants vecteurs de cohésion et d'efficacité économique et sociale que l'Europe ait connu depuis des décennies.

Si l'Europe veut être en mesure de mettre sur pied d'autres projets d'une même envergure, son cadre institutionnel et son mécanisme de prises de décisions doivent être réformés afin d'assurer :

- le renforcement de sa compétitivité;
- le succès durable du marché intérieur et de l'union économique et monétaire;

- la réussite de son élargissement ;
- l'amélioration de sa capacité à défendre et promouvoir les intérêts européens au niveau international.

B. Priorités

Pour l'UNICE, l'attention de la Convention doit se concentrer en priorité sur les points suivants :

1. Fonctionnement institutionnel

L'extension du vote à la majorité qualifiée doit être privilégié pour atteindre ce résultat.

Cette extension du vote à la majorité qualifiée, que le monde des affaires soutient, suppose que l'on examine attentivement les répartitions de compétences entre :

- les différents niveaux de prise de décision : subsidiarité verticale
- entre les différents acteurs : subsidiarité horizontale délimitant notamment le rôle respectif des institutions européennes et des partenaires sociaux tels que reconnus par le Traité.

2. Compétences et nature des instruments utilisés

Dans les domaines où l'UE aura compétence pour agir, la question de la nature des instruments à sa disposition doit être posée. Par le passé, l'UE a privilégié la voie législative au détriment d'autres d'instruments tels la co-réglementation, la coordination ouverte qui doivent trouver leur place dans les réflexions de la Convention.

3. Consultation de la société civile

Si l'Europe veut se rapprocher de ses citoyens, y compris de ses entrepreneurs, elle a besoin de plus d'ouverture, de plus de transparence.

Tout doit être mis en œuvre pour assurer une consultation efficace des principaux acteurs organisés de la société civile.

4. Rôle des partenaires sociaux

En tant que partenaire social au niveau européen, l'UNICE plaide pour une distinction très nette entre le dialogue social et la consultation de la société civile.

Le dialogue social au niveau de l'UE est un processus pleinement structuré et autonome sur le chapitre social tel que défini par le traité.

Conclusion

La Convention offre à l'Union européenne une opportunité historique de préparer son avenir dans un monde en pleine mutation.

L'UNICE, en tant qu'observateur à cette Convention s'emploiera à apporter sa contribution dans la recherche de solutions aux problèmes que je viens d'évoquer.

Je vous remercie de votre attention.
